



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Brest et Dinan, le 23 JUIN 2021
N° 0-16068-2021/PREMAR_ATLANT/AEM/NP
N°

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas
préfet Maritime de l'Atlantique

Le préfet des Côtes d'Armor

à

destinataires *in fine*

OBIET : compte rendu du 1^{er} comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » (ZSC) et « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches » (ZPS).

ANNEXES : deux annexes.

Le premier comité de pilotage pour l'élaboration du document d'objectifs des sites Natura 2000 FR5300012 « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » (ZSC) et FR5310052 « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches » (ZPS) auquel vous étiez conviés, s'est déroulé le 20 mai 2021 par visio-conférence. Vous trouverez ci-joint son compte rendu accompagné de la liste des participants.

Nous vous informons que le diaporama présenté au cours de ce comité de pilotage est mis à votre disposition sur le site internet suivant : <http://lancieux-colombiere.n2000.fr>.

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique
l'adjoint au préfet Maritime
chef de la division de l'action de l'État en mer,

Christophe LOGETTE

Pour le préfet des Côtes d'Armor,
le sous-préfet de Dinan

Bernard MUSSET

ANNEXE I

COMPTE RENDU DU 1^{er} COMITÉ DE PILOTAGE D'ÉLABORATION DU DOCOB « BAIE DE LANCIEUX, BAIE DE L'ARGUENON, ARCHIPEL DE SAINT-MALO ET DINARD » ET « ILES DE LA COLOMBIÈRE, DE LA NELLIÈRE ET DES HACHES »

FR 5300012 (ZSC) & FR 5310052 (ZPS)

Jeudi 20 mai 2021 – Par visio-conférence

1. LISTE DES PARTICIPANTS (CF ANNEXE-II)

2. ORDRE DU JOUR

- Présentation de la démarche Natura 2000 ;
- présentation des opérateurs pour l'élaboration du DOCOB ;
- présentation des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) ;
- méthodologie d'élaboration du DOCOB et calendrier prévisionnel ;
- questions.

3. INTRODUCTION

L'Administrateur Général des Affaires Maritimes (AGAM) Jean-Michel Chevalier, adjoint du préfet Maritime, introduit la séance en annonçant le démarrage officiel de la démarche Natura 2000 des deux sites « baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » (ZSC) et « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches » (ZPS). Ce sont deux sites majoritairement marins ce qui explique la co-présidence de ce comité de pilotage du préfet des Côtes d'Armor et du préfet Maritime de l'Atlantique. Il ajoute que ces sites font partis des derniers en Bretagne dont la démarche Natura 2000 n'a pas encore commencé, en raison, en partie, du projet de création du Parc Naturel Marin Normand-Breton. Enfin, les contraintes sanitaires imposent aujourd'hui de réunir ce comité de pilotage en visio-conférence mais il précise que dès qu'il sera possible, les présidents veilleront à organiser ce type d'instance en présentiel, plus propice aux échanges.

Bernard Mussét (*sous-préfet de Dinan*) salue la participation des membres du COPIL. Il note les forts enjeux de biodiversité de ces deux sites Natura 2000 qui nécessitaient de démarrer la démarche sans plus attendre. Il s'excuse auprès de certains élus de ne pas avoir eu le temps disponible pour venir leur expliquer la raison du démarrage de la démarche Natura 2000. Il annonce la création du syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude par arrêté du 30 mars 2021 et son installation à la fin de juillet 2021. Dès sa création, ce syndicat mixte a 2 années pour aboutir, lancer un syndicat définitif et organiser les différentes opérations parmi lesquelles, ces deux sites Natura 2000 qui seront légitimement du ressort d'un PNR.

Jean-Michel Chevalier (*adjoint préfet Maritime*) présente l'ordre du jour de ce premier comité de pilotage qui se révèle dense mais qui s'est voulu pédagogique. Il laisse la parole à Michel Ledard, de la DREAL Bretagne.



4. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE N2000

Michel LEDARD (*DREAL Bretagne*) rappelle que ces sites sont les derniers de Bretagne pour lesquels l'élaboration du DOCOB n'a pas débuté, ce qui explique l'importance pour les autorités de démarrer cette politique sur ce territoire. Pour rappel, c'est un site qui n'a pas été étendu en 2008 pendant la phase d'extension du réseau Natura 2000 français sur la partie maritime. Les travaux seront donc réalisés sur le périmètre historique.

Les autorités préfectorales ont pris des engagements au niveau national pour finaliser l'ensemble des DOCOB au plus vite, avec l'objectif de finaliser les phases d'élaboration pour 2026. On s'inscrit dans un cadrage national avec l'application des dispositions du code de l'environnement et des circulaires nationales propres aux sites mixtes majoritairement marins. Autre élément de contexte, il précise que le Formulaire Standard de Données (FSD) est la fiche d'identité officielle qui accompagne chaque site Natura 2000 et que l'État Français fournit à la commission européenne. Ces FSD ont été actualisés pour l'ensemble des sites Natura 2000 bretons en 2017. Enfin, la cartographie des habitats a été actualisée et achevée en février 2021.

Il présente la philosophie du réseau de site Natura 2000 élaboré à l'échelle européenne et décliné à l'échelle nationale. Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs (DOCOB) est élaboré localement sous l'égide d'un comité de pilotage (COPIL) rassemblant l'ensemble des acteurs d'un site. Les principes de mise en œuvre de la gestion sont la concertation, la contractualisation, la prévention et règlementation si nécessaire. Au sein de chaque COPIL, une structure porteuse, chargée de l'élaboration du DOCOB est désignée. Les DOCOB sont élaborés pour cadrer les actions de gestion des sites. Le DOCOB comprend :

- un diagnostic de l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site ;
- un état des lieux des activités socio-économiques développées sur le territoire ;
- des mesures visant le maintien, ou la restauration, dans un bon état de conservation, des habitats et espèces d'intérêt communautaires.

Ces mesures peuvent être de nature réglementaire, administrative ou contractuelle (contrat N2000, charte). Les acteurs sont invités à prendre en compte les enjeux du site via l'évaluation des incidences à produire en cas de projets. Des actions de connaissance, sensibilisation et information sont également souvent prévues dans la programme d'actions.

Le détail des informations présentées au cours de cette présentation est téléchargeable en ligne.

Lien vers la présentation Natura 2000 : <http://lancieux-colombiere.n2000.fr>

5. PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS POUR L'ÉLABORATION DU DOCOB

Pour assurer cette phase d'élaboration, les préfets ont décidé de confier à la **DREAL Bretagne** avec l'appui des DDTM et DML des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, la mission d'**opérateur pour les espaces terrestres**, ajoutée à une mission de coordination générale. Pour ce faire, un recrutement en régie sera réalisé à partir du 1^{er} octobre 2021.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) s'est vu confier la mission d'**opérateur sur les espaces littoraux et marins**. Ses agents rédigeront cette partie du DOCOB et organiseront l'animation et toute la concertation pour le milieu marin.

Il laisse la parole à Olivier Abellard (*OFB*) qui présente l'Office Français de la Biodiversité récemment créé, issu de la fusion de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Sur le milieu marin, l'OFB fonctionne pas façade comme les préfetures maritimes. C'est donc la délégation de façade maritime Atlantique qui travaillera sur l'élaboration du DOCOB de ces deux sites Natura 2000.

Les missions de l'OFB axées sur le milieu marin se concentrent sur la connaissance, l'appui aux politiques publiques, les aires marines protégées, la mobilisation des acteurs et la police de l'environnement marin.

Il présente l'équipe de l'OFB qui travaillera sur ce DOCOB :

- Olivier Abellard coordonnera les travaux de l'OFB sur ce DOCOB et apportera son expertise sur les mammifères et les activités socio-économiques présentes au sein des sites ;
- Marion Collin travaillera plus particulièrement sur les habitats marins et Pauline Blanchard, sur les oiseaux marins et les amphihalins ;
- Noëlie Debray, en lien avec les chargés de mission du CRPMEM Bretagne et du CDPMEM des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, travaillera sur l'analyse du risque de dégradation des habitats et des espèces marins par l'activité de pêche professionnelle.

Ils seront accompagnés par Elodie Giacomini, géomaticienne .

Cette équipe travaille déjà sur l'élaboration des DOCOB pour les espaces marins des sites Natura 2000 « Cap d'Erquy-Cap Fréhel » et « Baie de Saint-Brieuc-Est ».

Olivier Abellard (OFB) présente ensuite les différents partenaires qui participeront à l'élaboration du DOCOB comme le conservatoire du Littoral, les conseils départementaux 22 et 35 (service en charge des espaces naturels sensibles), les collectivités territoriales porteuses des SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye et Rance Fremur Beaussais.

6. PRÉSENTATION DES DEUX SITES NATURA 2000 (ZSC ET ZPS) ET LEURS ENJEUX

Ces deux sites juxtaposés, sont entourés d'autres sites Natura 2000 « Cap d'Erquy - Cap Fréhel » et « Iles de Chausey », tous en phase d'élaboration de DOCOB.

La ZPS est à 99% marin et la ZSC comporte près de 80% d'espaces marins.

Les principaux enjeux marins des deux sites sont exposés par Pauline Blanchard : mammifères marins, oiseaux marins, poissons amphihalins.

Marion Collin (OFB) présente ensuite la nouvelle cartographie des habitats et détaille les différents habitats marins rencontrés sur la ZSC.

Lien sur la vidéo des herbiers de zostères :

https://www.youtube.com/watch?v=ABkXYEZha7E&ab_channel=Agencefran%C3%A7aisepour_rlabiodiversit%C3%A9-AFB

Michel Ledard (DREAL Bretagne) reprend ensuite la parole pour présenter les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire rencontrés sur les espaces terrestres. Il présente ensuite une première liste des activités socio-économiques déjà identifiées sur le territoire.

Le détail des informations présentées au cours de cette présentation est téléchargeable en ligne.

Lien vers la présentation (1ere partie) : <http://lancieux-colombiere.n2000.fr>

À la fin de cette présentation, les présidents relèvent les questions qui peuvent être posées en parallèle via le système de visio-conférence : un membre du comité de pilotage s'interroge sur l'absence de définition de l'état de conservation des habitats marins présentés. Marion Collin répond que c'est une notion qui sera travaillée et discutée pendant les groupes de travail. Elle invite à ce titre les membres du comité de pilotage à s'inscrire aux différents groupes de travail qui leur seront proposés.

7. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU DOCOB ET CALENDRIER PREVISIONNEL

M. Olivier Abellard (OFB) présente ensuite la méthodologie d'élaboration du DOCOB.

Les opérateurs veilleront à réaliser ce DOCOB sur 2 ans en raison de contraintes liées à la disponibilité des agents recrutés à l'OFB et pour lesquels certains contrats s'arrêtent pour fin 2022 ou fin 2023.

C'est un travail technique et de concertation. Il y aura des échanges multi-latéraux par groupes d'enjeux avec des spécialistes. Ces éléments alimenteront les groupes de travail plus collectifs. Des COPIL de validation seront organisés à des moments-clés de l'élaboration du DOCOB. Enfin, il précise que le calendrier sera réajustable en fonction du contexte.

Il rappelle ensuite la méthode d'élaboration du DOCOB constitué :

- d'un diagnostic en intégrant les différentes politiques publiques du territoire ;
- travail sur les enjeux : il s'agit de hiérarchiser l'importance des deux sites Natura 2000 en fonction de différents critères afin de pouvoir répondre à la question : quelle est la responsabilité des deux sites en fonction des habitats et espèces en présence ?
- définition de la vision à long terme ;
- définition des objectifs opérationnels.

Des mesures seront ensuite proposées à partir de ces objectifs.

- Définition du plan de gestion.

Pour le volet marin et les enjeux écologiques, il sera réalisé en tenant compte des travaux développés pour l'élaboration du document stratégique de façade (dispositifs de suivi et d'évaluation pour renseigner les indicateurs d'État, objectifs stratégiques, programme d'action) L'essentiel de l'information sera développé dans des tableaux d'arborescence pour chaque enjeu ou groupe d'enjeu pour synthétiser l'information et simplifier le suivi des travaux en phase d'animation. Les mesures et leurs modalités de mise en œuvre seront détaillées dans des fiches actions spécifiques.

Cette méthode, inspirée de la méthodologie nationale recommandée par le Ministère de la Transition écologique -MTE- (<http://ct88.espaces-naturels.fr/>), est développée sur l'ensemble des sites Natura 2000. Elle permet de mutualiser les moyens et de développer une cohérence intersites Natura 2000 et inter-directives des stratégies et des politiques publiques mises en œuvre pour la protection de l'environnement marin.

Jean-François Richeux (Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet) intervient sur la cohérence inter-sites N2000, qui permettra d'être plus efficace. C'est un secteur très peuplé l'été où se pratique une multitude d'activités et c'est la vulgarisation de l'ensemble de ces problématiques qui permettra de mener à bien ce projet. C'est un secteur très dynamique sur lequel il faudra travailler avec les élus, les associations et les professionnels.

Olivier Abellard (OFB) continue sa présentation pour évoquer l'analyse du risque Pêche qui se substitue à l'évaluation d'incidences pour l'activité de pêche professionnelle, et sera conduite pour les habitats marins du site Baie de Lancieux. L'objectif est de caractériser le risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site concerné. Si le risque est qualifié de fort ou modéré, des mesures doivent s'appliquer. Le résultat de cette analyse sera intégré au DOCOB. Ce projet est réalisé en collaboration avec les comités départementaux des pêches concernés et le CRPMEM Bretagne dans le cadre du programme HARPEGE 3 financé en partie par le fond européen FEAMP.

En parallèle, de cette élaboration de DOCOB, d'autres projets viendront s'appliquer comme Nav&Co, application qui permet aux pratiquants d'activités de loisirs nautiques de prendre connaissance des enjeux de biodiversité, des préconisations et de la réglementation qui s'impose sur un site donné, afin de limiter son impact sur l'environnement marin.

Il présente ensuite le calendrier : une première phase d'un an, relative au recueil et la synthèse des connaissances afin de collecter un maximum de données, et de rencontrer les acteurs. Plusieurs groupes de travail par thématique seront programmés.

La 2^{ème} phase qui concerne l'élaboration de la stratégie avec des groupes de travail associés. Pour ce faire, un plan d'actions sera élaboré qui donnera lieu à la définition de mesures déclinées par les dispositifs Natura 2000 via des contrats, des chartes Natura 2000, des mesures agro-environnementales sur les parties terrestres et potentiellement des mesures réglementaires en mer. Le tableau de bord sera également finalisé, avec pour objectif d'évaluer la gestion des mesures en phase d'animation.

Chaque grande étape sera validée en comité de pilotage avant une validation globale du DOCOB en juin 2023. Il rappelle que ce calendrier reste un planning prévisionnel qui pourra être amené à évoluer.

8. QUESTIONS ET INTERVENTIONS

Marion Collin (OFB), rapporteur de la visio-conférence, liste les questions posées par les participants :

- la représentante du GMB demande si un diagnostic naturaliste complémentaire est prévu. En effet, la loutre d'Europe figure sur la liste espèces annexe 2 de la DHFF. Cette espèce pourrait être rajoutée sur le FSD en raison de sa présence sur le territoire dans la baie de la Fresnaye. Sa présence a été attestée lors d'une étude conduite en 2018.

Michel Ledard (DREAL Bretagne) répond que la phase d'élaboration des DOCOB est un moment important qui permet de recueillir un maximum de données. Une fois validé, le DOCOB est un document qui doit rester vivant, et donc est amené à évoluer. Les consignes ministérielles sont de mettre à jour ces FSD à chaque fin d'élaboration du DOCOB mais récemment de nouvelles consignes demandent à mettre à jour annuellement ces fiches dès que des informations majeures sont portées à connaissance. Ainsi, si la présence de la loutre d'Europe, espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats-Faune Flore, est bien justifiée, elle devra être prise en compte dans les enjeux.

- La représentante du GMB demande également si une extension du périmètre pourrait être envisagée afin de prendre en compte les colonies de chauve-souris, qualifiée espèce prioritaire, et ainsi de pouvoir bénéficier des outils Natura 2000 sur ces zones.

Michel Ledard répond que ce n'est pas exclu. La révision du périmètre des deux sites pourra faire l'objet de débats en groupe de travail. Mais c'est une procédure assez longue (1 à 2 ans) qui nécessite un argumentaire pertinent. C'est à la DREAL et aux autorités préfectorales de juger de l'opportunité de s'engager dans ce type de procédure. Il faudra prendre en compte l'effectif de la population des chauves-souris et vérifier s'il est assez significatif pour modifier la représentativité du site à l'échelle du réseau. Le réseau Natura 2000 ne se veut pas exhaustif mais il se focalise sur les hauts spots de biodiversité, là où se concentrent les espèces listées aux annexes des deux directives Habitats et Oiseaux. Comme précisé au début de ce comité de pilotage, ces deux sites n'ont pas fait l'objet d'extension en mer en 2008 contrairement à la majorité des sites côtiers bretons. En fonction des connaissances acquises au cours de la phase d'élaboration du DOCOB, une extension à terre mais également en mer pourra être envisagée mais il faudra argumenter.

- Pascal Leclerc (président du comité départemental des pêches d'Ille-et-Vilaine) regrette le calendrier de lancement de la démarche Natura 2000 tel qu'il est défini, compte tenu de l'actualité (Brexit - installation des éoliennes à Saint-Brieuc). Ces travaux prévoient des études d'impact qui augmenteront la tension, déjà forte, des professionnels de la pêche du secteur.

- Louis Penhouet (*président de l'UNAN*), annonce que lors du Comité Maritime de Façade (CMF) Nord-Atlantique Manche Ouest (NAMO) prévu le 21 mai 2021, l'UNAN interviendra pour demander la réalisation systématique d'études d'impact avant la prise de mesures réglementaires concernant la plaisance. L'objectif serait d'éviter ainsi la pression de lobbies. En d'autres termes, avant de supprimer les mouillages, il faudra justifier par des études leur impact négatif sur les fonds marins.
- Olivier Abellard (*OFB*) indique que les impacts sur l'herbier dû au dragage des chaînes sont souvent évidents à constater. Il indique toutefois que l'adoption de mesures sur le site se fera dans le cadre d'un processus de concertation. Il encourage les plaisanciers de prendre l'initiative pour s'adapter aux évolutions du cadre réglementaire concernant le mouillage. Dans le site Natura 2000 de Cancale Paramé, par exemple, un groupe d'usagers mouillant sur l'herbier de zostère de la pointe de la Varde a démarré un programme de test de mouillages écologiques : ils vont confronter leur mouillage « maison » avec des techniques nouvelles de mouillages écologiques limitant les impacts sur herbiers. Ce projet porté par Saint-Malo Agglomération, conduit avec l'appui de la communauté scientifique et en concertation avec les usagers du site, permettra de retenir les meilleures pratiques pour la préservation des herbiers de ce site.

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) complète en précisant l'importance de bien identifier les interactions impactantes pour le bon état écologique des habitats d'intérêt communautaire du site et notamment sur des herbiers de zostères. Il y aura sûrement un travail d'identification et de sensibilisation des acteurs de la plaisance, avec l'utilisation de l'application Nav&Co, présenté par Olivier Abellard. Mais pour l'instant, il est trop tôt pour évoquer les mesures à prendre. C'est un sujet classique des sites Natura 2000 bretons.

- Eamon Mangan (*DML 22*) intervient pour préciser que les mouillages forains sont une compétence régaliennne car ils sont règlementés par des arrêtés co-signés par le préfet de département et le préfet maritime. Dans le département des Côtes d'Armor, tout comme le département d'Ille-et-Vilaine, la gestion par la DDTM de ces questions se fait au quotidien. Aussi, les services de la DDTM/ DML des Côtes d'Armor, travaille sur une stratégie de gestion du domaine public maritime. Au-delà de la gestion du site Natura 2000, l'objectif est de diminuer le nombre de mouillages forains, pour mieux les organiser. 1000 mouillages forains, sont dénombrés dans les Côtes d'Armor, plus l'ouest du département mais également dans la baie de Lancieux et autour des Ebihens. L'objectif est de mieux organiser ces mouillages forains sans pour autant les interdire. C'est un travail qui doit se réaliser en partenariat, et en concertation avec les acteurs du site afin de trouver des solutions de moindre impact et de relocalisation. Le sujet des mouillages forains est une préoccupation quotidienne qui peut faire l'objet d'échange avec les services de la DML 22 dès à présent.
- Jacques Doudet (*CRPEM Bretagne*) souhaite préciser que le programme HRAPEGE 3, associe les comités départementaux concernés et les administrations en lien avec la procédure Natura 2000. Ce projet est réalisé par tranche et ces deux sites sont concernés par la troisième tranche.
- Jean-Michel Chevalier (*adjoint préfet Maritime*) note que les opérateurs sont maintenant identifiés par les membres du comité de pilotage, ce chantier est ouvert. Le calendrier qui a été présenté annonce 12 mois aux opérateurs et membres du comité de pilotage pour travailler sur les diagnostics. Le prochain comité de pilotage permettra de valider l'état initial. Il ajoute que les chargés de mission viendront à la rencontre des acteurs du site pour avancer sur la première séquence des diagnostics. Ce titre, des groupes de travail seront organisés et les membres du COPIL sont invités à y participer.

- Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) ajoute que la DREAL informera les membres du COPIL, dès son arrivée, de la prise de fonction du chargé de mission, recruté pour travailler sur les espaces terrestres du DOCOB. Cette personne sera basée à Rennes dans les locaux de la DREAL Bretagne.
- Bernard Musset (*sous-préfet de Dinan*) précise que la réserve électorale des élections présidentielles de 2022 exigera d'avancer le prochain COPIL à fin mars-début avril 2022. Il félicite les organisateurs pour la tenue de ce COPIL dans des conditions pas forcément évidentes.
- Jean-Michel Chevalier (*adjoint préfet Maritime*) remercie les participants de la réunion pour leur présence et clôt la réunion.
- Jean-Luc Pitois (*Maire de Saint-Jacut-la-Mer*) intervient rapidement pour signaler la problématique d'affaissement au niveau de la côte de Beaussais-sur-mer.

Olivier Abellard répond que cette problématique pourra être évoquée notamment avec le conservatoire du littoral qui, sur cette portion du littoral, est particulièrement attentif à cette problématique.

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique
l'adjoint au préfet Maritime
chef de la division de l'action de l'État en mer,

Christophe LOGETTE

Pour le préfet des Côtes d'Armor,
le sous-préfet de Dinan

Bernard MUSSET

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS AU COPIL

Présents

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Préfecture maritime de l'Atlantique- adjoint du préfet maritime	AGAM Jean-Michel Chevalier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Sophie Ollivier
Sous-Préfecture de Dinan – sous-préfet	Bernard Musset
Al Lark	Gael Gautier
Al Lark	Thomas Duchemin
Blue Fish	Marina Le Gurun
Bretagne Vivante	Yann Jacob
BV Rance Emeraude	Renaud Schmit
CD Voile 35	Patrick Bernard
Comité départemental des pêches d'Ille-et-Vilaine	Pascal Leclerc
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne	Jacques Doudet
Commune de Lancieux	Michel Aussant
Commune de Ploubalay	Christian Bourget
Commune de Saint-Cast-le-Guildo	Gérard Vilt
Commune de Saint-Jacut-de-la-mer	Jean-Luc Pithois
Commune de Saint-Lunaire	Vincent Bouche
Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet	Jean-Francis Richeux
Conservatoire du Littoral	Gwenal Hervouet
CRC Bretagne Nord	Caroline Le Saint
CROS Bretagne	Cévina Pelloin
CZM Atlantique	LV G. Lelièvre
DDTM 22	Claire Tréhet
DDTM 22	Magali Leclerc
DDTM 35	David Harel
DDTM 35	Sandrine Mary
DDTM 35	Sébastien Jigorel
Dinan Agglomération	David Boixière
Dinan Agglomération	Sophie Dubois
DML/DDTM 22	Eamon Mangan
DREAL Bretagne	Michel Ledard
Expert Mammifères marins	Sami Hassani
FAUR	Jean-René Prual
FNPP 35	Alain Théret
GMB	Meggane Ramos
Ifremer	Claire Rollet
LPO	Yves Faguet
OFB	Olivier Abellard
OFB	Marion Collin
OFB	Pauline Blanchard
Planète Mer	Tristan Dimeglio
Saint-Malo Agglo	Morgane Perrette
Syndicat mixte de portage du SAGE Arguenon-Penthièvre	Jean-Pierre Omnes
Syndicat mixte du Grand site Cap d'Erquy-Cap Fréhel	Yannick Morin
UNAN	Louis Penhouet

Excusés

Organisme

Préfecture des Côtes-d'Armor

ONF

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Syndicat mixte de portage du SAGE Rance-Frémur

Commune de Saint-Malo

Agence de développement touristique 35

UNICEM

Conservatoire botanique de Brest

Bretagne Grands Migrateurs

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Membres du comité de pilotage N2000 des sites « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » et « Ile de la Colombière, de la Nellière et des Haches »

COPIES :

- Préfecture des Côtes d'Armor
- **PREMAR ATLANT/AEM (ENVMAR)**
- archives (dossier d'affaires - D06).